



Club : **AUTOMOBILE CLUB DE TROOZ A.S.B.L.**

N° D'ENTREPRISE : **637933663**

Epreuve : **Course de côte de TRASENSTER (Trooz)**

DATE : **1<sup>er</sup> juillet 2018**

Adresse des Vérifications Administratives :  
LA CASBAH, rue Trasenster 24 , 4870 TRASENSTER (Trooz)

## REGLEMENT PARTICULIER

### Division « Histo-Démo » :

Les organisateurs intégreront une Division « Histo-Démo » dans leur meeting. Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1992** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, en plus de l'Art. 4 du présent règlement, le point 4.6 du R.P. Courses de Côte / Sprint.

Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.

### I TIMING

- .. le jeudi 10 mai 2018 : publication du règlement.
- .. le vendredi 11 mai 2018, 6h00 : début des engagements et des paiements
- .. le jeudi 28 juin, 18 h 00 : clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5 du R.S.G.)
- .. le samedi 30 juin 2018 à 16 h 00 : attribution des numéros
- . le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018

07 h 00 : affichage de la liste des engagés (droits simples)

07 h 00 : ouverture des vérifications administratives et du contrôle des licences

07 h 10: ouverture des vérifications techniques

08 h 00 : **réouverture des inscriptions (droits majorés)**

09 h 00 : séances d'essais obligatoires.

10 h 00 : **clôture des inscriptions à droits majorés.**

10 h 30 : fermeture des vérifications administratives et du contrôle des licences.

10 h 30 : fermeture des vérifications techniques.

12 h 40 : fin des séances d'essais.

13 h 00 : affichage de la liste des véhicules qualifiés (au départ)

13 h 30 : **début des montées officielles.**

18 h 00 : affichage des résultats officiels (au départ)

18 h 30 : officialisation des résultats (au départ)

19 h 00 : Proclamation des résultats à la salle « La Casbah »

## II COMITE D'ORGANISATION

**A.S.B.L. Automobile Club de Trooz, rue des Aubépines, 15, 4870 - Trooz)**  
**N° d'entreprise 637933663**

Président :	LAROSE Jean-Pierre	Vice-président :	CHACON José
Trésorier :	MORAINVILLE Henri	Secrétaire :	PIERRET Christine

## III GESTION DE LA COURSE

▪ <u>Directeur de course :</u>	<b>FRANKENNE Jennifer</b>	Lic. : 459
▪ Directeur de course adjoint :	<b>LAROSE Jean-Pierre</b>	Lic. : 640
▪ Directeur de course adjoint :	<b>CHACON José</b>	Lic. : 641
▪ Directeur de course adjoint :	<b>JADOT Joseph</b>	Lic. : 403
▪ <u>Secrétaire du meeting :</u>	<b>PIERRET Christine</b>	Lic. : 642
▪ <u>Directeur de la sécurité :</u>	<b>JAMOUL Eric</b>	Lic. : 631
▪ Directeur de la sécurité adjoint :	<b>SENY Guy</b>	Lic. : 524
▪ <u>Chargé des relations avec les concurrents :</u>	<b>JADOT Jérôme</b>	Lic. : 418
▪ <u>Chargé des relations avec les concurrents :</u>	<b>JAMOUL Olivier</b>	Lic. : 633
▪ Responsables du parc des coureurs :	<b>MATTYS Maryvonne</b>	
▪ Bureau des calculs :	<b>DE CONINCK Fabienne</b>	
▪ Chronométrage :	<b>D.D.R.T.</b>	
▪ Secours médicaux : Médecin :	<b>DR BOUDOU et Dr BUGUIN</b>	
▪ Secours médicaux : Ambulances :	<b>Param Services (2)</b>	

## IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- <u>Commissaires sportifs ASAF</u>	Président du collège :	<b>DUPONT Guy</b>	Lic. : 190	
	Membre :	<b>SEVRIN Lambert</b>	Lic. : 419	
- <u>Commissaires techniques ASAF</u>	Président du collège :	<b>SAINT-REMY Guy</b>	Lic. : 406	
Membres :	<b>SCHULJENKO Nicole</b>	Lic. : 409	<b>FRANKENNE Jacques</b>	Lic. : 416
Secrétaire :	<b>PHILIPPENS Esméralda</b>	Lic. : 458		
- <u>Observateur A.S.A.F. :</u>		<b>GOSSET Gérard</b>	Lic. : 932	
- <u>Inspecteur- Sécurité A.S.A.F.</u>		<b>BRASSEUR Joël</b>	Lic. : 470	

## V PERMANENCES

- *Jusqu'au 30 juin pendant et après l'épreuve*

- LAROSE Jean-Pierre, 0495/163300 – [larosejp@gmail.com](mailto:larosejp@gmail.com), rue des Aubépines, 15, 4870 - TROOS
- FRANKENNE Jennifer 0474/406818 – [jenniferfrankenne@hotmail.fr](mailto:jenniferfrankenne@hotmail.fr), rue de Liège 137, 4041 – VOTTEM
- JADOT Joseph, 0471/205702 – [jadotjoseph@gmail.com](mailto:jadotjoseph@gmail.com), rue Neuve, 135, 4860 - PEPINSTER

- Facebook : Automobile Club de Trooz

## VI PARTICULARITES

### Article 1 : Définition - Eligibilité – Admission des participants

Le 1<sup>er</sup> juillet 2018, l'épreuve dénommée **Course de Côte de TRANSENSTER** (Trooz), comptant pour

- .....le championnat des **C.S.A.P. Liège et Luxembourg**,
- .....le **Hillclimb Rally Challenge** de la C.S.A.P. Liège,

sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

**Tous les véhicules ouverts et fermés marqueront des points.**

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique. Elle est ouverte aux licenciés ASAF/VAS ou aux participants porteurs d'un Titre de Participation journalière "TP-.." délivré sur place par les commissaires sportifs de l'ASAF (Voir Art. 6.3, ci-après).

Les licenciés du RACB, non détenteurs de licence ASAF/VAS, qui désirent prendre part à l'épreuve, devront acquérir un tel Titre, dont ils pourront, en cas de dommages corporels subis, cumuler les garanties en assurance avec celles de leur licence nationale ou internationale et Art. 6.3, ci-après.)

Elle a reçu le soutien de l'Administration communale de Trooz.

### **Article 2 : Parcours :**

- 2.1. Rue Trou-Renard (Trooz), rue de Trasenster, rue Trasenster, route de Banneux (entrée I.P.P.J.)
- 2.2. Longueur de la côte : **3780 mètres**
- 2.3. Largeur moyenne de la route : **5 mètres**.
- 2.4. Départ : **rue Trou-Renard** à proximité du pont sur la Vesdre
- 2.5. Arrivée : **route de Banneux** au niveau de l'entrée de l'I.P.P.J.
- 2.6. Homologation : **18/04/2018**

### **Article 3 : Sécurité**

- 3.1 Nombre de postes de commissaires de route : **17 + 8 stewards**
- 3.2 **Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir franchir la chicane et s'arrêter dès que les circonstances le justifient.**  
Il rangera son véhicule à la place qui lui sera indiquée dans le parc d'attente et attendra les injonctions du responsable avant de rejoindre, **en colonne encadrée, le parc des coureurs situé Trasenster.**  
**En aucun cas, un pilote ne pourra rejoindre le parc des coureurs sans encadrement et sans injonction.**

### **Article 4 : Véhicules**

#### **4.1. Voitures admises :**

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1400cc
	Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4	: + de 2000cc
Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc
Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc

#### Division Histo/Démo :

- **Seul**, un modèle de véhicule entré en production ou homologué **avant le 31 décembre 1992, à minuit**, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même « body »**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1992, à minuit**.

- Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution** pourront également être admises au départ, pour autant que **ces éléments** soient de la **même marque que la voiture ou celle du moteur dont elle était équipée d'origine**. **L'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

- Si un moteur ou une culasse de substitution tels que définis ci-dessus sont implantés dans la voiture, la cylindrée nominale de ce moteur ne pourra excéder 3500cc, après application de l'éventuel coefficient de suralimentation et quel que soit le nombre de soupapes par cylindre.

**N.B.** : Des **contrôles de cylindrée** pourront être effectués lors des épreuves, la couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables. L'amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

Des voitures équipées d'un moteur d'une autre marque que celle de la voiture ou que celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admises au départ pour autant qu'elles aient obtenu une homologation dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN. Ces voitures ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient en tous points conformes à cette fiche

d'homologation.

Malgré la présentation d'une telle fiche à l'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées à celles reprises ci-dessus.

- D'autre part, (sauf si une homologation établie par la FIA ou par une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration) une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé.

La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8<sup>e</sup> tiret du RSG).

**NB : Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration.**

**Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.**

**Participation autorisée à tous les véhicules ouverts ou fermés**

**4.2. Echappement :** l'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

### **Article 5 : Engagement**

5.1. Le bulletin d'engagement, LISIBLEMENT complété, DEVRA parvenir, **au plus tôt le 11 mai** et **au plus tard le 28 juin 2018 avant 18 h 00** à **LAROSE Jean-Pierre, rue des Aubépines, 15, 4870 - TROOZ.**

*N.B. : aucun envoi recommandé ne sera ni accepté, ni retiré.*

**Afin de faciliter l'organisation et de bénéficier d'une réduction de 5 €, le montant du droit d'engagement peut être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : n° BE65 3631 5133 5396 du Automobile Club de Trooz, rue des Aubépines, 15, 4870 – TROOZ pour le 28 juin.**

**Attention aux délais bancaires !**

- ... Prière d'indiquer en **communication le nom et le prénom du pilote ainsi que la division et la classe.**
- ... Seul le listing bancaire en date du **28 juin** entrera en considération pour les paiements.
- ... **RAPPEL :** le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

**Passé ce délai, il sera encore possible de payer le montant des frais d'inscriptions en espèce et avec le numéraire exact jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018 à 10h00 et de s'inscrire le 1<sup>er</sup> juillet de 8 h 00 à 10 h 00 avec un supplément de 15 € (concurrents non inscrits au préalable),** (Voir Règlement Particulier Courses de Côte/sprint, Art. 5).

Plus aucune inscription ne sera prise après 10 h 00. Attention à la fermeture de la route dès 8 h 00.

**Cette règle sera de stricte application**

5.2. **Les frais d'inscription**, assurance comprise, s'élèvent à

☞ ..... **110 € pour les Divisions 1 à 4 (105 € si paiement bancaire préalable)**

☞ ..... **95 € pour la Division « Histo-Démo » (90 € si paiement bancaire préalable)**

Seul le listing bancaire fera foi.

EN RESUME

	Div. 1-2-3-4	Histo/Demo
Inscription et paiement préalables	<b>105 €</b>	<b>90 €</b>
Inscription préalable et paiement sur place	<b>110 €</b>	<b>95 €</b>
Inscription et paiement le 1/7 de 8h30 à 10 h	<b>125 €</b>	<b>110 €</b>

5.3. **Les numéros de départ** seront attribués le 30 juin à 16 h 00.

La liste des engagés sera affichée le dimanche 1<sup>er</sup> juillet à 7 h 00 à la CASBAH à Trassenster (0471/205.702)  
Chaque concurrent gardera le même numéro toute l'année.

L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 € pour 2 jeux de numéros** – y-compris en histo/demo

5.4. Le nombre de véhicules admis est limité à ..... **100 pour les divisions 1-2-3-4**  
..... **30 pour la division Histo/Démo.**

**Attention : si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'article 9 du R.S.G. sera appliquée.** Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans

l'une des catégories (div. 1-2-3-4, d'une part, division Histo/Démo d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre pourra être dépassé jusqu'à concurrence de 130 concurrents.

## **Article 6 : Vérifications administratives**

6.1. Les vérifications administratives des concurrents, ainsi que le contrôle des licences et permis, auront lieu à la CASBAH, rue de Trasenster 24 à Trasenster (Trooz),

• ... le 1<sup>er</sup> juillet, de 7 h 00 à 10 h 30 et selon ce timing:

1. Engagements envoyés et payés: à partir de 7 h 00
2. Engagements envoyés et non payés: à partir de 7 h 30
3. Pilotes non inscrits (droits majorés)  
Division 1 : de 8 h 00 à 10 h 30  
Division 2 : de 8 h 10 à 10 h 30  
Division 3 : de 8 h 20 à 10 h 30  
Division 4 : de 8 h 30 à 10 h 30  
Histo/Démo : de 8 h 40 à 10 h 30

**En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.**

6.2. . Documents à présenter.

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés **ASAF ou VAS**.

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.

Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des Titres de Participation journalière (TP-..), dans le respect des procédures reprises au **Ch. I - RSG, art. 2**.

De tels Titres seront, notamment délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport non titulaires d'une licence VAS/ASAF, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise.

## **Article 7 : Vérifications techniques**

7.1. Les Vérifications techniques auront lieu dans le Parc des Coureurs, situé rue de Trasenster à Trasenster.

Elles seront effectuées par les Commissaires techniques désignés à l'épreuve.

Ces Commissaires sont habilités pour proposer au Directeur de course et aux Commissaires sportifs le refus ou l'acceptation des véhicules engagés.

Deux files seront organisées : une pour les **véhicules possédant le passeport technique** et une autre file pour les **véhicules qui en sont dépourvus**.

**N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents de la Division « Histo-Démo ».**

Les organisateurs et/ou les Commissaires Sportifs/Techniques (suivant dispositions prises entre eux) conserveront la licence **ET** le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.

Une somme de 25 € pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Cette somme de 25 € est à virer sur le compte BE62 0010 9159 5661 de l'ASAF.

7.2. **Tous les véhicules engagés devront se présenter aux vérifications techniques**

• le 1<sup>er</sup> juillet entre 7 h 10 et 10 h 30, selon le timing suivant :

Division 1	: de 7 h 10 à 8 h 30
Division 2	: de 7 h 20 à 9 h 30
Division 3	: de 7 h 40 à 10 h 00
Division 4	: de 8 h 00 à 10 h 30
Histo/Démo...	: de 8 h 30 à 10 h 30

En cas de non-respect de ce timing par le concurrent, celui-ci sera pénalisé d'une amende de 10 €.

**Les véhicules se présentant après 10h30 seront refusés, sauf cas de force majeure dûment accepté par le Directeur de course.**

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les vérifications techniques de celui-ci.

## **Article 8 : Chronométrage (sauf division Histo/Démo)**

Il se fera au 100<sup>ème</sup> de seconde à l'aide de cellules et sera doublé d'un contrôle manuel simultané et permanent (2 chronos par poste)

- 8.1 – Chronométrage avec imprimante
- 8.2 – Liaison entre départ et arrivée par 3G doublée par G.S.M.

## **Article 9 : Essais**

- 9.1. **Une séance d'entraînements pour toutes les divisions (deux montées obligatoirement prévues) aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet, de 9h00 à 12h40** (voir Règlement Particulier « Côtes et Sprints », Art. 9.1.).
- 9.2. **L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors-course, les droits d'engagement étant confisqués.**
- 9.3 Sauf accord exceptionnel de l'organisateur, tout pilote se présentant **au départ de sa première montée d'essais après 11 h 30** ne POURRA effectuer qu'une seule montée d'entraînement.

## **Article 10 : Course**

- 10.1. **La course se déroulera en DEUX ou TROIS montées officielles.**  
La décision finale d'organiser deux ou trois montées officielles, sera prise par l'organisateur à la clôture des inscriptions, le jour de l'épreuve. Cette décision sera publiée au tableau officiel d'affichage.
- 10.2. Le classement sera établi en tenant compte du **meilleur temps des 2 montées ou de l'addition des deux meilleurs temps si trois montées**. En cas d'égalité, le temps de la montée non-comptabilisée sera prépondérant. Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1<sup>ère</sup> montée officielle.  
**N.B.** Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé (2 montées suffisent). Dans le cas de 2 montées officielles organisées, une seule montée suffit.
- 10.3. Les départs seront donnés à partir de **13h30**, le 1<sup>er</sup> juillet et selon l'ordre de la liste officielle des départs. Si un véhicule ne se présentait pas selon l'ordre établi, le départ pourrait lui être refusé. Seul le Directeur de course pourra modifier l'ordre des départs s'il le juge opportun pour le bon déroulement de l'épreuve.

## **Article 11 : Divers**

- 11.1. Dans toutes les divisions, le pilote devra être seul à bord **à tout moment** sous peine de mise hors course (y compris en Histo/Démo où il n'y a pas de passager accepté)
- 11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes maximum sauf en Histo/Démo (1 seul pilote par voiture). – **Attention au timing !!! Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.** Cependant, un même véhicule pourra être piloté par deux pilotes au maximum dans le cas où ce véhicule est inscrit dans les divisions traditionnelles et dans la division Histo/Démo.
- 11.3. L'affichage des résultats se fera au départ.
- 11.4. La liste des véhicules qualifiés reprenant les participants de toutes les divisions sera affichée à 13h00 au départ
- 11.5. L'organisateur ne propose pas de publicité.
- 11.6. Le parc des coureurs est situé rue Trasenster à Trasenster.  
Les véhicules des concurrents resteront dans ce parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée. Durant ce temps, les pilotes pourront récupérer leur licence et leur passeport technique.
- 11.7 Il est interdit de chauffer les pneus mécaniquement ou par contact ou environnement thermique (couvertures chauffantes - four).
- 11.8 Une bâche de sol est obligatoire dans le parc des concurrents (C.f. Art. 3.4 Règlement particulier des Courses de côtes & sprints)

## **Article 12 : Classements**

- 12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISIONS.
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
- 12.7 Classement **Hillclimb Rally Challenge** « Pneus Racings » (voir règlement sur le site ww.csap-liege.be)
- 12.8 Classement **Hillclimb Rally Challenge** « Pneus conventionnels » (voir règlement sur le site ww.csap-liege.be)

## **Article 13 : Coupes et trophées**

- 13.1. **Coupes et Trophées**
  - 3 premiers du GENERAL des divisions 1 – 2 – 3 réunies

- 3 premiers du GENERAL de la division 4
- 3 premiers de chaque CLASSE
- **3 premiers du Hillclimb Rally Challenge « Pneus Racing »**
- **3 premiers du Hillclimb Rally Challenge « Pneus routiers »**
- INTER-ECURIE des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- INTER-ECURIE de la division 4
- *1<sup>er</sup> licencié C.S.A.P. Brabant (divisions 1 – 2 – 3 – 4 réunies\*) \*Meilleur temps*
- *1<sup>er</sup> licencié C.S.A.P. Luxembourg (divisions 1 – 2 – 3 – 4 réunies\*) \*Meilleur temps*
- *1<sup>er</sup> licencié C.S.A.P. Liège (divisions 1 – 2 – 3 – 4 réunies\*) \*Meilleur temps*
- 1<sup>ère</sup> DAME des divisions 1 – 2 – 3 réunies
- 1<sup>ère</sup> DAME de la division 4

**13.2** Les classements complets seront remis à tous les pilotes présents.

**13.3. La proclamation des résultats** aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet à 19 h 00, à la CASBAH (lieu des vérifications administratives), rue de Trassenster.

Les **pilotes** classés et non excusés qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur récompense.

#### **Article 14 : Dispositions particulières**

- 14.1. Pendant la course comme aux entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 14.3. Tous les cas ou sujets non repris au règlement sont prévus par le Règlement Sportif général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer
- 14.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 14.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement général de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, de même que celles stipulées dans les Prescriptions sportives de l'A.S.A.F..
- 14.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la C.S.A.P., de l'A.S.A.F. et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parcs des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

**Le règlement a été approuvé par**

- **SGHERZI Giovanni (Lic. ASAF 402) pour la CSAP Liège en date du 2.05.2018.**
- **DORMAL Jean-Claude (Lic. ASAF 415) pour l'ASAF, en date du 2.05. 2018**

**La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Joël BRASSEUR (Lic. ASAF 470), le 18/04/2018**

## **RAPPELS IMPORTANTS**

**Inscription préalable vivement conseillée**

**(supplément si inscription le jour-même),**

**Payement préalable vivement souhaité**

**→ réduction de 5 €**

Club organisateur : **Automobile Club de Trooz**

Epreuve : **Course de côte de TRASENSTER (Trooz)** Date : **1<sup>er</sup> juillet 2018**

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 28/06/2018 VOIE POSTALE UNIQUEMENT

à **LAROSE Jean-Pierre, rue des Aubépines, 15, 4870 - TROOZ**

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

<b>Engagement reçu</b>	<b>Paiement reçu</b>	<b>DIVISION</b>		<b>NUMERO ATTRIBUE</b>
Le ...../...../2018	Le ...../...../2018 – Op : .....	<b>CLASSE</b>		

**PILOTE** (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)

Je, soussigné,

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... H./F.  /

Né(e) le° : ..... Adresse° : ..... N° : ...../.....

Code postal° : ..... Localité° : .....

Si nous devons vous contacter : N° GSM : 04...../..... E-mail : .....@.....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

**LICENCE**

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Division 1</b>	<b>Classe 1</b>	<b>Min. C</b>				<b>Classe 2</b>	<b>Min. C</b>			<b>Classe 3</b>	<b>Min. A4</b>	<b>Classe 4</b>	<b>Min. A4</b>
	(0 à 1400 cc)					(+ de 1400 à 1600 cc)				(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	
<b>Division 2</b>	<b>Classe 5</b>	<b>Min. C</b>				<b>Classe 6</b>	<b>Min. A4</b>			<b>Classe 7</b>	<b>Min. A4</b>	<b>Classe 8</b>	<b>Min. A4</b>
	(0 à 1400 cc)					(+ de 1400 à 1600 cc)				(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	
<b>Division 3</b>	<b>Classe 9</b>	<b>Min. A4</b>	<b>Classe 10</b>	<b>Min. A4</b>				<b>Classe 11</b>	<b>Min. A3</b>	<b>Classe 12</b>	<b>Min. A3</b>	<b>Classe 13</b>	<b>Min. A3</b>
	(0 à 1150 cc)		(+ de 1150 à 1400 cc)					(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	
<b>Division 4</b>	<b>Classe 14</b>		<b>Min. A3</b>				<b>Classe 15</b>		<b>Min. A3</b>	<b>Classe 16</b>	<b>Min. A3</b>	<b>Classe 17</b>	<b>Min. A3</b>
	Kart-cross (0 à 650 cc)						(0 à 1600 cc)			(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	
<b>Division Histo Démo</b>	(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint)		<b>Licence minimale :</b>		<b>Non chronométrée</b>		<b>Pas de doublons</b> sauf si second pilote inscrit dans une Division traditionnelle						
	Jusqu'au 31/12/92		L ou TP-L										

**VEHICULE** (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée(*)	Division	Classe	Année de fabrication
.....	.....	.....cc	.....	.....	.....

Passport technique ASAF N° ..... (\*) avec coefficient turbo éventuel pris en compte

**ECURIE :** .....

**Hillclimb Rally Challenge**  OUI  NON  Pneus conventionnels  Pneus « Racing »

<b>Si Pilote seul</b>	<b>PPP ▼ ▼ ▼ ▼ A compléter si plusieurs pilotes sur la même véhicule ▼ ▼ ▼ ▼ PPP</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> → <input type="checkbox"/>	*Nom du <b>1<sup>o</sup></b> Pilote	*Nom du <b>2<sup>o</sup></b> Pilote
	.....	.....

↑ (\*) Cocher dans la case, merci . Voir article 11.2 du présent règlement.

Date : ...../...../2018.

Signature du pilote : précédée

de la mention « Lu et approuvé » ) →  «.....»

\* ATTENTION : Paiement préalable vivement conseillé → réduction de 5 €

Inscription préalable vivement conseillée sinon supplément Numéro déjà attribué au véhicule : .....

\* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES ADEQUATE COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

# Course de côte de Trassenster (Trooz)

1<sup>er</sup> juillet 2018

N°: .....

## VERIFICATIONS (Divisions 1 – 2 – 3 – 4)

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : « ..... »					Prénom : .....					Signature : .....		
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/> →	<b>BT</b> <input type="checkbox"/>	<b>HT</b> <input type="checkbox"/>	<b>LG</b> <input type="checkbox"/>	<b>LX</b> <input type="checkbox"/>	<b>NA</b> <input type="checkbox"/>	<b>AN</b> <input type="checkbox"/>	<b>LI</b> <input type="checkbox"/>	<b>OV</b> <input type="checkbox"/>	<b>VB</b> <input type="checkbox"/>	<b>WV</b> <input type="checkbox"/>	.....	.....

### VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....	.....	.....cc	<b>O / N</b> <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	.....	.....
Numéros de portières/Capot avant				Elargisseurs de voies	
Pare-brise				Pneumatiques	
Eclairage				Fixations des roues	
Documents de bord				Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence				Anneau de remorquage	
Canalisations d'essence				Conformité de classe	
Tôle pare-feu avant/arrière				Conformité de division	
Arceau de sécurité				Vêtements ( Combinaison )	
Ceintures de sécurité / Harnais				Divers :	
Batterie				Autocollant ASAF	
Extincteur				N° de passeport ASAF	
Appui-tête				EN ORDRE <input type="checkbox"/>	
Casque / Hans				NON CONFORME <input type="checkbox"/>	
Sièges				<u>Commissaire Technique</u>	
Fixations dans l'habitacle				Nom/Cachet :	
Publicités sur vitres				Licence N°:	
Rétroviseurs Ext. / Int.				Signature du	
Ornement extérieur				SECRETARIAT ADMINISTRATIF:	
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

**\* A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.**

# Course de côte de Trassenster (Trooz)

## 1<sup>er</sup> juillet 2018

N°: .....

### VERIFICATIONS – Histo/Démo

#### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : « ..... »					Prénom : .....					Signature : .....		
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/> →	<b>BT</b>	<b>HT</b>	<b>LG</b>	<b>LX</b>	<b>NA</b>	<b>AN</b>	<b>LI</b>	<b>OV</b>	<b>VB</b>	<b>WV</b>	.....	.....
	<input type="checkbox"/>											

Je, soussigné, ..... atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

.....

<b>VEHICULE</b>				Début de la production ou de l'homologation FIA /ASN : .....			
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis				HISTO DEMO	
<b>RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR</b>							
Documents de bord				EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Eclairage				NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais							
Extincteur				<b>Commissaire Technique</b>			
Casque				Licence N° :			
Pneumatiques				Nom/Cachet :			
Divers :							
				<b>Secrétariat de l'organisation:</b>			